

**MAIRIE
DE
CREISSELS
12100**

Tél. : 05-65-60-16-52
Email : accueil@creissels.fr



ARRÊTÉ DE POLICE

N°2025AR30

Le Maire de la Commune de CREISSELS,

- VU** l'article 25 de la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le Code de la route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R 225 ;
- VU** les articles L. 2212, L. 2212-1, L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'arrêté du 05 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 06 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;
- VU** la demande en date du 19/06/2025 par l'Entreprise EURO FACADES 2180 RTE des Aumières 12100 Millau, sollicitant l'autorisation d'installer un échafaudage 27 rue Basse 12100 CREISSELS
- CONSIDERANT** que les travaux définis ne peuvent être exécutés qu'après avoir mis en place un échafaudage réglementaire sur le domaine public.

ARRÊTÉ :

Article.1 :

A compter du lundi 30 juin 2025 jusqu'au vendredi 11 juillet 2025 :

L'entreprise EURO FACADES est autorisée à installer un échafaudage réglementaire sur le domaine public au 27 rue Basse 12100 CREISSELS

- La circulation de tout véhicule sera interdite entre le 5 rue Basse et le 27 rue Basse 12100 CREISSELS

Article.2 : La signalisation sera mise en place par les soins et entretenue quotidiennement, aux frais et sous la responsabilité de EURO FACADES. Sa responsabilité pourra être engagée en cas de défaut ou même d'insuffisance de cette signalisation. A charge pour elle de prendre toutes les précautions pour éviter les accidents.

Article.3 : Le présent arrêté devra être affiché sur site de manière lisible pendant toute la durée de son application par l'entreprise EURO FACADES.

Article.4 : Le Maire, Le Commandant de Police, Chef de circonscription de Millau, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'entreprise.



Fait à CREISSELS, le 26 juin 2025
Le Maire, Jean-Louis CALVET

**Le Maire,
Jean-Louis CALVET**